



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

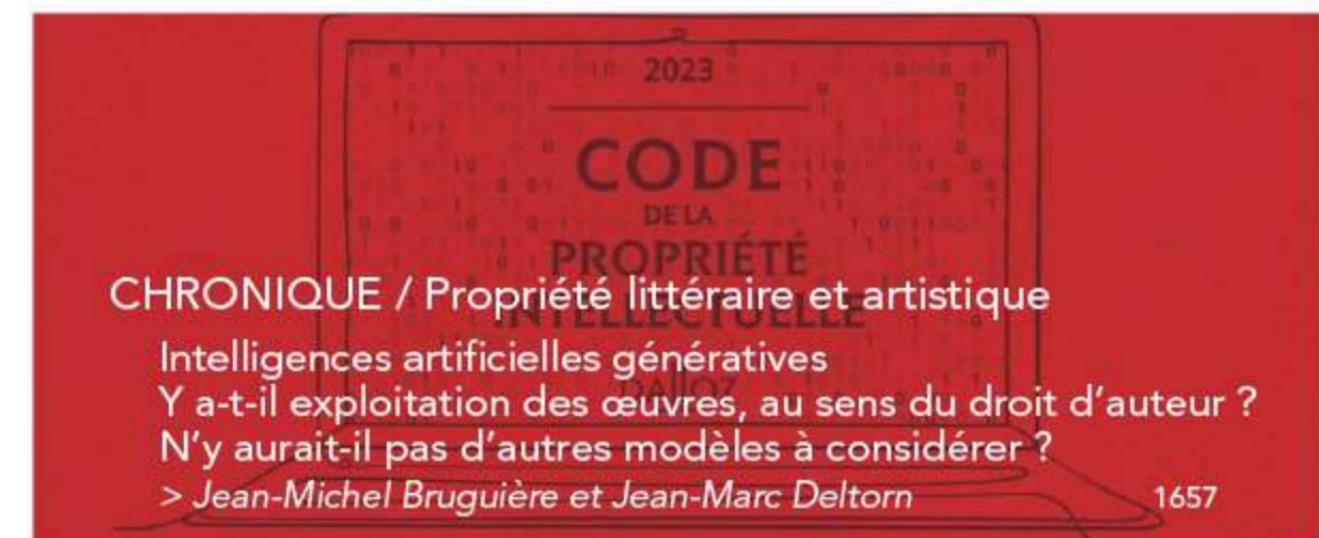
Revue des sommaires

Mercredi 27 septembre 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
28 septembre 2023
n° 32 / 8009^e
pages 1697 à 1688



ÉDITORIAL

1641 *De mortuis nihil nisi bonum. À propos de Silvio B., Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 1645 Crédit à la consommation : pas de prescription de la déchéance du droit aux intérêts
- 1646 Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la composition des classes
- 1648 Société commerciale (dissolution) : survie de la personnalité morale
- 1648 Propriété (construction sur terrain d'autrui) : action en remboursement
- 1649 Assurance (contrat) : validité d'une clause d'exclusion de garantie
- 1651 Étranger (espace Schengen) : rétablissement temporaire des frontières intérieures
- 1652 Exportation de gamètes (interdiction) : conformité à la Convention européenne
- 1654 Notaire (émolument) : projet de liquidation du régime matrimonial

POINT DE VUE

1655 Puissances privées et droits de l'homme : réalité et perspectives en droit, *Joël Andriantsimbazovina*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1663 *Panorama* : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1673 *Notes* : Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé, *note sous Soc. 7 juin 2023, Xavier Carsin et Alain Couret*
- 1679 L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, *note sous Civ. 1^{re}, 28 juin 2023, Véronique Tellier-Cayrol*
- 1684 Discrimination d'une athlète intersexé : la percée des droits humains en milieu sportif, *note sous CEDH 11 juill. 2023, Julie Mattiussi*

ENTRETIEN

1688 Xavier Lagarde – Images et droit

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRESIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
Stéphane DURET
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
Caroline SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
Hélène HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BENAYEN, Nicolas DESAUX,
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Pascale DEUMER,
RÉDACTION

DIRECTION
Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140 64 54 03)
RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (0140 64 53 79)
CHEFS DE RUBRIQUES
Banque-Credit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
ÉDITION-RÉALISATION
Secrétaires de rédaction :
Patricia ANDRY (0140 64 52 84)
Laurence BREUZE-DINNAT (0140 64 54 81)
Katy PERCHEREAU (0786 62 03 57)
Directeur artistique : Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES
1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUILBAUD

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alejandra DORAY, Directrice
venus@dalloz.fr
Relations clients : Loïc RIOU
Tél. : 01 83 10 10 10
Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC
Etranger : 1016,56 € TTC
Prix au numéro : 41,86 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206
DUPLICPRINT Mayenne
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Septembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 916 040 €
Siège social : Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550
Filière du groupe Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1641 De mortuis nihil nisi bonum.
À propos de Silvio B.



ACTUALITÉS

1644 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Concours bancaire (durée) :
portée de la notification de la résiliation,
Com. 20 sept. 2023
Consommation
Clause abusive (contrat-type) :
principe d'effectivité et portée de la sanction,
CJUE 21 sept. 2023
Crédit à la consommation : pas de prescription
de la déchéance du droit aux intérêts,
TJAuch, 6 sept. 2023
Crédit immobilier (contrat d'architecte) :
défaillance de la condition suspensive,
Civ. 3^e, 14 sept. 2023
Entreprise en difficulté
Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la
composition des classes, Versailles, 12 sept. 2023
Arrêt des poursuites individuelles : constat
de résolution d'un contrat, Com. 13 sept. 2023
Admission des créances (contestation) :
demande de pièces justificatives,
Com. 13 sept. 2023
Procédure d'insolvenabilité (compétence) :
extension de la procédure, Com. 13 sept. 2023
Fonds de commerce et commerçants
Expert-comptable (contrat) : fixation
du prix de la prestation, Com. 20 sept. 2023
Société et marché financier
Société commerciale (dissolution) : survie
de la personnalité morale, Com. 20 sept. 2023

1648 DROIT CIVIL

Bien-Propriété
Propriété (défaut) : indemnisation pour travaux
sur un fonds, Civ. 3^e, 14 sept. 2023
Propriété (construction sur terrain d'autrui) :
action en remboursement, Civ. 3^e, 21 sept. 2023
Contrat-Responsabilité-Assurance
Assurance (contrat) : validité d'une clause
d'exclusion de garantie, Civ. 2^e, 21 sept. 2023
Assurance (prescription biennale) :
point de départ en cas de référe-expertise,
Civ. 3^e, 14 sept. 2023
Assurance (condamnation de l'assuré) : tierce
opposition de l'assureur, Civ. 3^e, 14 sept. 2023
Contrat de prévoyance collective (décès) :
maintien en cas de résiliation,
Civ. 2^e, 21 sept. 2023
Victime d'infraction (indemnité) : assistance par
une tierce personne, Civ. 2^e, 21 sept. 2023

1652 DROIT PUBLIC

Santé publique
Exportation de gamètes (interdiction) :
conformité à la Convention européenne,
CEDH 14 sept. 2023

1652 DROIT DU TRAVAIL

ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Comité social et économique (consultation) :
situation économique et financière,
Soc. 20 sept. 2023
Licenciement économique (motif) :
cessation d'activité complète et définitive,
Soc. 20 sept. 2023
Licenciement économique (motif) :
compétence du juge judiciaire,
Soc. 20 sept. 2023
Santé du salarié (mi-temps thérapeutique) :
assiette de la participation,
Soc. 20 sept. 2023

1653 PROCÉDURE CIVILE

ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Appel civil (déclaration) :
ensemble des chefs de dispositif du jugement,
Civ. 2^e, 14 sept. 2023
Appel civil (déclaration) : chefs critiqués
du jugement, Civ. 2^e, 14 sept. 2023
Profession juridique et judiciaire
Notaire (émoluments) : projet de liquidation
du régime matrimonial, Civ. 2^e, 21 sept. 2023

Recueil Dalloz - 28 septembre 2023 - n° 32



POINT DE VUE

1655

Puissances privées et droits de l'homme :
réalité et perspectives en droit
par Joël Andriantsimbazovina



CHRONIQUE

1657

Intelligences artificielles génératives. Y a-t-il exploitation des œuvres, au sens du droit d'auteur ?
N'y aurait-il pas d'autres modèles à considérer ?
par Jean-Michel Bruguière et Jean-Marc Delorme

PANORAMA

1663

Droit pénal des affaires
juin 2022 – juillet 2023
par Corinne Mascala

NOTES

1673

Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé, note sous Soc. 7 juil. 2023
par Xavier Carsin et Alain Couret

1679

L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, note sous Civ. 1^e, 28 juil. 2023
par Véronique Tellier-Cayrol

1684

Discrimination d'une athlète intersexée : la percée des droits humains en milieu sportif, note sous CEDH 11 juill. 2023
par Julie Mattiussi



ENTRETIEN

1688

Xavier Lagarde – Images et droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefeuvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnelles, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr



Revue Lamy de la concurrence

Articulation des normes – La résurgence des droits fondamentaux dans le contentieux des enquêtes de concurrence

Quentin COLOMBIER

– L'impact des actions en dommages-intérêts sur le programme de clémence français
Allison CLOZEL

– Entreprendre c'est prévoir – Victimes des ententes anticoncurrentielles :
perspectives d'avenir et alternatives du présent
Alain CLOTTE

– Perquisitions en concurrence : la question des ordonnances prérédigées et de la remise
de fichiers après clôture des opérations
André MARIE

130 | MENSUEL
SEPTEMBRE 2023

Conseil scientifique

Frédéric de BURE :

Avocat, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP

Sébastien BRAMERET :

Maitre de conférences à l'Université Grenoble Alpes, Membre du GRDPE

Benjamin CHEYNEL :

Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne

Lorraine DONNEDIEU de VABRES-TRANIÉ :

Avocat, Jeantet Associés

Jean-Christophe GRALL :

Avocat, Grall & Associés

Pascale IDOUX :

Professeur de droit public à l'Université de Montpellier I, CREAM/IUF

Bruno LASSEUR :

Ancien Président de l'Autorité de la concurrence

Gildas de MUIZON :

Deloitte Economic Consulting

Gwenaël MUGUET-POULLENNEC :

Référendaire au Tribunal de l'Union européenne

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de Droit

Éric PAROCHE :

Avocat, Hogan Lovells

Alexandre RIÉRA :

Maître de conférences en droit privé à l'Université de Perpignan Via Domitia, Avocat, AARPI RGR

Avocats

Jacqueline RIFFAULT-SILK :

Conseiller à la Cour de cassation

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social 7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Guillaume Deroubaix

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : Guillaume Deroubaix

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Chloé Mathonnière

Rédacteur en chef adjoint : Jérémie Berlemont

Ont participé à ce numéro : Céline Garnier

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 84,74 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2115-8894

N°ISSN (version imprimée) : 1770-9377

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 1226 T 85786

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Dupliprint, 2 rue Descartes, 95330 Domont

Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : imprimé sur papier FSC

Eutrophisation : Ptot 0.08 kg/tonne

Pour contacter le service client :

① N°Cristal 09 69 39 58 58
APPEL NON SURTAXÉ

courriel : contact@lamyliaisons.fr

Internet : www.liasons-sociales.fr

www.lamyline.fr - www.lamy-liasons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, du contenu issu de la présente publication, effectuée sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLC 2023/130, n° 4468 (année/n° de la revue, n° du commentaire)

LAMY | KARNOV GROUP
LIAISONS

Sommaire

FOCUS P. 4

- Une autorité nationale de concurrence peut constater une violation du RGPD
Jérémie BERLEMONT

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 7

- Pratiques anticoncurrentielles P. 7
- Transparence et pratiques commerciales déloyales P. 9
- Commande publique P. 12
- Régulation P. 18

ÉCLAIRAGE P. 21

- Articulation des normes – La résurgence des droits fondamentaux dans le contentieux des enquêtes de concurrence
Quentin COLOMBIER

ÉTUDE P. 25

- L'impact des actions en dommages-intérêts sur le programme de clémence français
Allison CLOZEL

ANALYSE P. 31

- Entreprendre c'est prévoir – Victimes des ententes anticoncurrentielles : perspectives d'avenir et alternatives du présent

Alain CLOTTE

JURISPRUDENCE COMMENTÉE P. 38

- Perquisitions en concurrence : la question des ordonnances prérédigées et de la remise de fichiers après clôture des opérations
André MARIE



Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



Actualité des procédures collectives, n° 15 du 22 septembre 2023

Sommaire du numéro

Repère



PLAN DE CESSION

Complexité des répartitions : plan de cession portant sur une universalité et rang conféré par le droit de suite

N° 189 - Par Philippe PÉTEL

[Consulter le PDF](#)

Alertes



OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ADMISSION DES CRÉANCES

Recours avant paiement de la caution : le montant de la créance à admettre au passif du débiteur est celui existant au jour du jugement d'ouverture de la

procédure collective

N° 190 - Par Karim SALHI

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Pas d'AGS pour des indemnités de rupture à la suite d'une demande de résiliation judiciaire formulée après le jugement d'ouverture, malgré un licenciement postérieur du liquidateur

N° 191

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Quand l'établissement d'un bulletin de paie par le liquidateur interrompt la prescription triennale des salaires invoquée par l'AGS

N° 192

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

« AGS vs Mandataires » saison 2 : la subrogation de l'AGS dans les droits du salarié

N° 193 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

L'étendue de la responsabilité d'une société mère pour avoir inscrit une créance au passif de sa filiale destinée à financer un précédent PSE

N° 194 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | REVENDICATIONS ET DROITS DU VENDEUR DE MEUBLES

Le revendiquant ne doit pas oublier de saisir le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai donné à l'administrateur pour répondre à sa demande de revendication !

N° 195

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉPARTITIONS

Précisions sur la détermination de l'assiette du droit de suite du créancier nanti et sur le rang de ce créancier

N° 196

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | INTERDICTION DE GÉRER

Une jurisprudence toujours aussi exigeante : une motivation complète quant au quantum de la sanction d'interdiction de gérer

N° 197

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | SURENDETTEMENT

Le juge peut relever d'office l'absence de bonne foi du débiteur

N° 198

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | SURENDETTEMENT

Les effets de la solidarité bloqués par l'ouverture d'une procédure de surendettement à l'égard d'un seul co-emprunteur

N° 199

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | SURENDETTEMENT

Point de départ du nouveau délai de prescription en cas de saisine de la commission de surendettement

N° 200

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | SURENDETTEMENT

Effets de la recevabilité de la demande de surendettement sur les voies d'exécution d'un créancier muni d'un titre exécutoire

N° 201

[Consulter le PDF](#)



Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 38 du 25 septembre 2023

Sommaire du numéro

La Semaine du droit



CONSTITUTION

65 ans, une nouvelle jeunesse ?

N° 1051 - Par Nicole BELLOUBET

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Il faut remercier le peuple constituant de 1958 !

N° 1052 - Par Patrick GÉRARD

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | NUIT DU DROIT

La Nuit du Droit a trouvé sa place dans nos calendriers

N° 1053 - Par Sylvain HUMBERT

[Consulter le PDF](#)

L'APERÇU RAPIDE | CONSEIL CONSTITUTIONNEL

7e rapport d'activité du Conseil constitutionnel et 65e anniversaire de la Constitution

N° 1054 - Par Michel VERPEAUX

[Consulter le PDF](#)

L'APERÇU RAPIDE | NUIT DU DROIT

« La Nuit du Droit nous offre une belle opportunité de rappeler que la Cour de cassation s'inscrit pleinement dans son temps »

N° 1055 - Par Christophe SOULARD

[Consulter le PDF](#)

L'APERÇU RAPIDE | NUIT DU DROIT

« La cohésion de la société demande un meilleur partage de son armature juridique, judiciaire et institutionnelle »

N° 1056 - Par Bernard STIRN

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PROCÉDURE CIVILE

Ne pas confondre jugement réputé contradictoire et jugement dit contradictoire pour l'application de l'article 478 du CPC

N° 1057 - Par Didier CHOLET

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêt P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023

N° 1058

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PROCÉDURE CIVILE

Un nouvel aspect de l'office du juge : faire remonter le fond à la surface !

N° 1059 - Par Natalie FRICERO

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | VENTE

Le double délai applicable à l'action en garantie des vices cachés

N° 1060 - Par Marc MIGNOT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Contestation de créance : le délai de réponse de 30 jours est inapplicable lorsque la contestation porte sur sa régularité

N° 1061

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Recevabilité de l'action en constatation de l'acquisition de la clause résolutoire intervenue avant le jugement d'ouverture

N° 1062

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023

N° 1063

[Consulter le PDF](#)

Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023

N° 1064

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Conditions de licéité d'une preuve tirée de l'intervention d'un client mystère

N° 1065 - Par Gilles DEDESSUS-LE-MOUSTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Collision entre congé parental et congé payé : revirement attendu de jurisprudence

N° 1066

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SALAIRES

Rémunération, inégalité de traitement et différence de qualification lors de l'embauche

N° 1067

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023

N° 1068

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023

N° 1069

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | FISCALITÉ INTERNATIONALE

Réformes de la politique fiscale 2023 : l'OCDE publie son rapport

N° 1070

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023

N° 1071

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Droit d'accès aux origines des personnes nées d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur

N° 1072 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Interdiction de la procréation post mortem

N° 1073 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Sanctions pénales et sanction des pratiques commerciales déloyales

N° 1074 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CORRUPTION

La corruption dans le secteur public ne fait pas partie de la criminalité grave selon la directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002

N° 1075 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | LICENCIEMENT

Une déloyauté qui coûte cher !

N° 1076 - Par Franck BAVOZET

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | INDEMNISATION

JurisData Analytics : connaître les principales indemnités allouées en appel et les critères décisifs

N° 1077

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine



L'ÉTUDE | CONSTITUTION ET POUVOIRS PUBLICS

Quel avenir pour la Constitution de 1958 ?

N° 1078 - Par Bertrand MATHIEU

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | SÛRETÉS

Droit des sûretés

N° 1079 - Par Philippe SIMLER et Philippe DELEBECQUE

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Gwenola Joly-Coz, première présidente de la CA de Poitiers

N° 1080

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Adrien Bascoulergue, doyen de la faculté de droit Julie-Victoire Daubié

N° 1081

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Chantal Lenoir, présidente du tribunal de commerce de Compiègne

N° 1082

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Serge Gouès, président des tribunaux administratifs de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

N° 1083

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Anne Fauchon, doyenne de la faculté de droit de Sorbonne-Paris Nord

N° 1084

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

3 questions à Nicolas Poizat, bâtonnier du barreau de Valence et Luc Barbier, président du tribunal judiciaire de Valence

N° 1085

[Consulter le PDF](#)



Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 38 du 21 septembre 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique



PROFESSION

3 QUESTIONS - Se préparer au legal privilege à la française

N° 776 - Par Jean-Philippe GILLE

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ INTERNATIONALE

Réformes de la politique fiscale 2023 : l'OCDE publie son rapport

N° 777

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Droit de la protection sociale

N° 778

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Droit des obligations

N° 779

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

Entreprises et Objectifs de développement durable

N° 780

[Consulter le PDF](#)

Actualités



AFFAIRES | ENTREPRISE

Reporting sur la durabilité : vers un assouplissement des exigences ?

N° 781 - Par Patricia SAVIN , Yvon MARTINET et Nina LATORRE DE ITTURIECHA

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

De l'application du principe ne bis in idem aux sanctions infligées en matière de pratiques commerciales déloyales

N° 782

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

De nouvelles mesures d'aides européennes pour renforcer la compétitivité et la résilience des PME

N° 783

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Révision des Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE

N° 784

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Contestation de créance : le délai de réponse de 30 jours est inapplicable lorsque la contestation porte sur sa régularité

N° 785

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

Circonstances exceptionnelles et résiliation sans frais d'un voyage à forfait

N° 786

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | URBANISME COMMERCIAL

Le plan de l'exécutif pour transformer les zones commerciales

N° 787

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONGÉS

Collision entre congé parental et congé payé : revirement attendu de

jurisprudence

N° 788

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Droits des salariés à leur congé payé : la Cour de cassation écarte les dispositions du droit français non conformes au droit de l'UE

N° 789

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Licenciement d'un lanceur d'alerte à qui il est également reproché la tenue de propos racistes

N° 790

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Dispense de l'obligation de reclassement du salarié inapte : bien lire l'avis du médecin du travail !

N° 791

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

Rémunération, inégalité de traitement et différence de qualification lors de l'embauche

N° 792

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Vers une simplification des règles fiscales et une réduction des coûts de mise en conformité pour les entreprises transfrontalières

N° 793

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Apport de titres à une société : expiration du report d'imposition de la plus-value réalisée en cas d'annulation de titres motivée par des pertes

N° 794

[Consulter le PDF](#)

Études et commentaires



AFFAIRES | CESSION DE CONTRÔLE

La terrible rigueur de la solidarité commerciale

N° 1263 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

Validité des actes accomplis par le gérant d'une société civile : de la conformité à l'objet social à la satisfaction de l'intérêt social

N° 1264 - Par Guillaume LAMOUROUX

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Plaidoyer pour un double revirement de jurisprudence sur l'influence des appels d'offres sur la rupture brutale des relations commerciales

N° 1265 - Par Martine BEHAR-TOUCHAIS

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

Les transports : activités, contrats et responsabilités

N° 1266 - Par Isabelle BON-GARCIN , Jeremy HEYMANN et Laurent SIGUOIRT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

CJIP avec Technip : peut-on garder les mains propres dans le pétrole ?

N° 1267 - Par Ghislain POISSONNIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

Contrôle URSSAF : une salutaire mise au point sur l'emport de documents

N° 1268 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | CESSION DE DROITS SOCIAUX

Valorisation de droits sociaux non cotés sur un marché réglementé

N° 1269 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOCTRINE

Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal de régularisation

→ PAGE 55

Edmond SCHLUMBERGER

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Liberté de concurrencer la société, mais non d'abuser de l'égalité entre associés !

→ PAGE 23

Jean-François BARBIERI

DROIT COMMUN

Innocent comme la personne morale qui vient de naître ?

→ PAGE 4

Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié : quelle prescription ?

→ PAGE 38

Arnaud REYGROBELLET

SOMMAIRE

DROIT COMMUN

BJS202g5 • Innocent comme la personne morale qui vient de naître ?	4
Bruno DONDERO – Cass. com., 17 mai 2023, n° 22-16031, F–B	
BJS202i7 • Contrat conclu <i>par</i> ou <i>pour</i> une société en formation : quel pouvoir d'interprétation pour le juge ?	6
Gauthier LE NOACH – Cass. 3 ^e civ., 25 mai 2023, n° 22-15313, F–D	
BJS202j2 • Prescription de l'action contre le liquidateur amiable : il faut distinguer	9
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 1 ^{er} juin 2023, n° 21-13716, F–B	
BJS202i9 • Délits non intentionnels commis à l'étranger : responsabilité pénale du dirigeant engagée en France	11
Laurent SAENKO – Cass. crim., 4 avr. 2023, n° 22-81195, F–D	
BJS202j5 • Droit d'alerte économique du CSE et communication de l'ordre du jour de la réunion	14
Gilles AUZERO – Cass. soc., 28 juin 2023, n° 22-10586, F–B	
BJS202g1 • Rémunération de l'expert chargé d'examiner le rapport sur la réserve spéciale de participation	16
Gilles AUZERO – Cass. soc., 5 avr. 2023, n° 21-23427 et 21-23429, FS–B	
BJS202k5 • Contestation du coût prévisionnel de la mission de l'expert-comptable désigné par le CSE	18
Alexis BUGADA – Cass. soc., 1 ^{er} juin 2023, n° 21-23393, FS–B	
BJS202j8 • Nouvelles précisions sur la recevabilité de l'action civile en cas d'abus de biens sociaux	19
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 28 juin 2023, n° 21-85940, F–D	

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS202i8 • Liberté de concurrencer la société, mais non d'abuser de l'égalité entre associés !	23
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-23298, F–B	
BJS202k4 • Nullité d'une assemblée tenue physiquement en période de pandémie ?	26
Bruno DONDERO – CA Versailles, 13 ^e ch., 18 avr. 2023, n° 22/01392	
BJS202k8 • Distinction entre exclusion et promesse de vente dans une SELAS de pharmacie	29
Pierre-Louis PÉRIN – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-25952, F–B	
BJS202j4 • Interprétation restrictive du groupe <i>au sens du droit du travail</i>	31
Gilles AUZERO – Cass. soc., 27 mai 2023, n° 22-10158, FS–B	
BJS202g8 • OPA sur EDF : conflit d'intérêts et avis motivé	34
Frédéric CHEVALIER – CA Paris, 5-7, 2 mai 2023, n° 22/19729	

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

BJS202j9 • Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié : quelle prescription ?	38
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 28 juin 2023, n° 22-10184, F–D	
BJS202j7 • Réflexions autour de la responsabilité civile du gérant de SARL par-delà sa démission	41
Thibault de RAVEL D'ESCLAPON – Cass. com., 1 ^{er} juin 2023, n° 21-14034, F–D	
BJS202j0 • Cogérance et juste motif de révocation de l'un des gérants	43
Bernard SAINTOURENS – CA Riom, 3 ^e ch. civ. et com., 26 avr. 2023, n° 21/01106	
BJS202h0 • Expertise de gestion : l'urgence n'est pas requise	45
Guilhem GIL – CA Bourges, ch. civ., 11 mai 2023, n° 22/01123	

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

BJS202h5 • Régularisation d'un non-renouvellement de certificateur et irrégularités d'information	48
Jean-François BARBIÈRI – CA Paris, 5-8, 5 mai 2023, n° 20/16172	

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

BJS202j6 • Précision quant à la notion de <i>coobligé</i> au sens du droit des procédures collectives	51
Nadège JULLIAN – Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-21330, FS–B	
BJS202j1 • Liquidation judiciaire et action civile devant le juge pénal	53
Jean-Baptiste PERRIER – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 22-82940, F–D	

DOCTRINE

BJS202k9 • Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal de régularisation	55
Edmond SCHLUMBERGER	

Rédacteurs en chef • Editors in Chief

Charles Kaplan ■ Charles Nairac

Lextenso

Les
Cahiers
de
l'Arbitrage

The
Paris
Journal
of
International
Arbitration

2023 1

Sommaire

2023-1

Éditorial / Editorial

Charles KAPLAN et Charles NAIRAC	1
--	---

I. Doctrine – Débats / Articles – Debates

Practical considerations arising from the consolidation and transparency provisions of the 2022 ICSID Arbitration Rules by Alexander A. WITT	11
The Approach Of Arbitral Institutions to Sanctions: Navigating Recent Sanctions Measures Targeting Russia by Fredrik RINGQUIST, Angela EVANS and Christian ANDERSSON...	29
Provision of legal services under the sanctions regime against Russia: the exception of arbitration by Ioana KNOLL-TUDOR	45
In the cross-fire of international arbitration and EU law by George A. BERMANN	61

II. Commentaires de jurisprudence / Case Law

Sous la direction de Christophe SERAGLINI

<i>Nouvelle manifestation de l'hostilité de la Cour de justice de l'Union européenne envers l'arbitrage : l'arrêt London Steam-Ship contre Royaume d'Espagne</i> par Pierre MAYER..... [CJUE, Grande Chambre, 20 juin 2022, aff. C-700/20]	97
<i>The Achmea ripple effect: Greek Conseil d'État finds that a commercial arbitral tribunal has no jurisdiction to deal with matters of EU law</i> by Polly EFSTRATIADI and Emanthia KASIORA	111
<i>The Implications of ZF Automotive v. Luxshare for International Arbitration in the United States</i> by Patrick W. PEARSALL and Michael RODRÍGUEZ MARTÍNEZ.....	121

L'ordre public international sous deux prismes : sanctions internationales et inconciliabilité de décisions

- par Alexandre REYNAUD 139
[Paris, Chambre commerciale internationale, Pôle 5 - Chambre 16, 1^{er} février 2022, 19/22977, *Armamentum E Aerospazio c. The Government and Ministries of the Republic of Iraq et Cass. civ. 1, 9 février 2022, n°20-20.376, TCM FR c. Natural Gas Storage Company (NGSC)*, Paris (pôle 5, chambre 16), 3 juin 2020, FS-D, Rejet]

III. Panorama international de jurisprudence / Panorama of World Case Law

Sous la direction de Michael POLKINGHORNE et Louis DEGOS

- *Belgique*
par Bernard HANOTIAU, Iris RAYNAUD et Jeanne FIBLEC 157
- *France, Arbitrage*
par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT 177
- *France, Règlement amiable*
par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT 213

IV. Bibliographie / Book Review

Sous la direction de Priscille PEDONE

- Compte rendu d'ouvrage
par Dianny WAHYUDHI 227

V. Tables de jurisprudence 2021-2022 / 2021-2022 Table of Cases

- par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE 237

VI. Index 2021-2022

- par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE 263

À la une

Lutter contre la maltraitance en se passant des avocats

étude par Diégo POLLET

Le rapport sur la protection juridique des majeurs qu'Anne Caron-Déglise, avocate générale à la Cour de cassation, a remis dans le cadre des États généraux des maltraitances le 18 juillet 2023, confirme implicitement l'absence de reconnaissance du rôle essentiel de l'avocat auprès des personnes dites « vulnérables ».



© Satjawat_AdobeStock

Actualité

En Belgique, la profession d'avocat sur la voie de la modernisation

focus

Technique

Le licenciement pour insuffisance professionnelle

étude par Steven RIOCHE

Jurisprudence

Le centre pénitentiaire de Fresnes de nouveau dans le collimateur de la CEDH

note par Éric SENNA
sous CEDH, 5^e sect., 6 juill. 2023

Capitalisation, réparation intégrale, et non-discrimination : vers des tables asexuées ?

note par Manon LAFON
sous CA Paris, 7 juin 2023

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Laurent SAENKO

Maître de conférences à Aix-Marseille Université

• Nicolas CATELAN

Maître de conférences à l'université Paris Cité

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphane DETRAZ, Guillaume PELLEGRIN et Marc THÉRAGE





LES ATELIERS DES VOIES D'EXÉCUTION

Vendredi 13 octobre 2023

Sciences Po - Salle Goguel
27 rue Saint Guillaume - 75007 Paris

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
agrégée des facultés de droit,
professeure à l'École de droit
Sciences Po Paris

PROGRAMME

9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- **Jacques BOULARD**, premier président de la cour d'appel de Paris
- **Sébastien PIMONT**, directeur de l'École de droit de Sciences Po Paris
- **Soraya AMRANI-MEKKI**, agrégée des facultés de droit, professeure à l'École de droit Sciences Po Paris
- **Jean-Michel HOCQUARD**, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- **Antoine KIRRY**, président de l'association Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris
- **Benoit SANTOIRE**, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

9h15 : PANORAMA DE LA 2^e CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DES VOIES D'EXECUTION

Modérateur : **Frédéric KIEFFER**, président d'honneur de l'AAPPE, avocat au barreau de Grasse

INTERVENANTS :

- **Cyril CARDINI**, conseiller référendaire à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation - Section de la procédure civile et de l'exécution
- **Isabelle VENDRYES**, conseillère à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation - Section de la procédure civile et de l'exécution

11h15 : LES MESURES CONSERVATOIRES

Modérateur : **Ludovic LAUVERGNAT**, maître de conférences à l'université de Tours et commissaire de justice associé

INTERVENANTS :

- **Raphaël TRARIEUX**, conseiller à la cour d'appel de Paris
- **Irène AVGERINIDIS**, avocate au barreau de Paris, membre de Droit & Procédure
- **Odile BLANCHET**, commissaire de justice associée

12h45 : DÉJEUNER LIBRE

14h15 : LA NOUVELLE SAISIE DES RÉMUNÉRATIONS

Modérateur : **Nicolas HOFFSCHIR**, maître de conférences à l'université d'Orléans

INTERVENANTS :

- **Raphaël TRARIEUX**, conseiller à la cour d'appel de Paris
- **Jean-Michel HOCQUARD**, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- **Xavier LOUISE-ALEXANDRINE**, commissaire de justice associé

15h45 : SIGNIFICATION DES ACTES À L'ÉTRANGER

Modérateur : **Sylvain JOBERT**, professeur à l'université d'Angers

INTERVENANTS :

- **Cyril ROTH**, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Paris
- **Sylvian DOROL**, commissaire de justice associé
- **Patricia CUBA-SICHLER**, avocate au barreau de Paris, membre de Droit & Procédure

17h15 : CLÔTURE

6H45

TARIFS

Présentiel : 180 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 80 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

Distanciel : 220 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 100 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants.

Informations et inscriptions sur www.droitetprocEDURE.com,
au 01 34 74 38 95 ou par courriel : jeande.veronique@orange.fr

PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT



SciencesPo

COUR D'APPEL DE PARIS

COMMISSAIRES DE JUSTICE
CHAMBRE NATIONALE
SECTION DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

aappe

UIHJ

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnier

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lexenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lexenso.fr

Publicité : benoit.favre@lexenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplicit Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lexenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n°GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lexenso.fr

Actualité

GPL454a6 ■ En Belgique, la profession d'avocat sur la voie
de la modernisation 3

GPL454c7 ■ « Les propositions de la direction des services judiciaires
suscitent beaucoup d'interrogations »
entretien avec Hervé BONGLET 7

GPL454b0 ■ La sixième semaine
libres propos par Emmanuel RASKIN, Nathalie ATTIAS, Georges SAUVEUR
et Guy MARTINET 9

Doctrine

GPL453z5 ■ Lutter contre la maltraitance en se passant des avocats
étude par Diégo POLLET 11

Technique

GPL453z6 ■ Le licenciement pour insuffisance professionnelle
étude par Steven ROCHE 14

Jurisprudence

GPL454b6 ■ Le centre pénitentiaire de Fresnes de nouveau
dans le collimateur de la CEDH
note par Éric SENNA sous CEDH, 5^e sect., 6 juill. 2023 16

GPL454a7 ■ Nullité du contrat de sous-traitance fondée sur la tardiveté
du cautionnement souscrit par l'entrepreneur principal
et responsabilité du maître de l'ouvrage
note par John-Matthieu CHANDLER sous Cass. 3^e civ., 6 juill. 2023 19

GPL453t9 ■ Capitalisation, réparation intégrale, et non-discrimination :
vers des tables assexuées ?

note par Manon LAFON sous CA Paris, 7 juin 2023 22

GPL453v6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26

GPL453p4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31

GPL453x3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 34

GPL453k3 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement
par Eva MOUIAL BASSILANA
avec la collaboration d'Eva MOUIAL-BASSILANA <https://lex.so/GPL453k3>



Aux marches du Palais

Portrait

GPL453z7 ■ Marie-Hélène Thizy, bâtonnier du barreau d'Agen 35

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

Sous la responsabilité scientifique de
Laurent SAENKO et Nicolas CATELAN 37

Petites affiches

DOCTRINE

Fédérations sportives : quels statuts pour quelle gouvernance ?

Jean-Jacques Ansault et Philippe Peyramaure

Les systèmes d'intelligence artificielle arrivent !

Hervé Causse

JURISPRUDENCE

**Réparation des préjudices nés du harcèlement moral
(Cass. soc., 1^{er} juin 2023, n° 21-23438)**

Marc Richevaux

**Voyages à forfait : notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables »
(CJUE, 8 juin 2023, n° C-407/21)**

Sandrine Drapier

PRATIQUE

Les régimes juridiques du squat et de l'expulsion locative sont précisés

Patrice Battistini

SOMMAIRE

LPA n° 9 • Septembre 2023

DOCTRINE

LPA202n3 Pour l'instauration d'un réfééré-médiation devant la juridiction administrative

PAGE 4

Elsa Costa

Le Code de justice administrative offre la possibilité aux parties à un différend de mettre en œuvre une médiation à leur initiative en dehors de tout litige mais sous l'égide de la juridiction administrative. Cette catégorie peine néanmoins à trouver son public. L'enjeu actuel consiste à la développer dans l'objectif de favoriser le recours à la médiation administrative.

LPA202n1 Fédérations sportives : quels statuts pour quelle gouvernance ?

PAGE 8

Jean-Jacques Ansault et Philippe Peyramaure

La France accueillera prochainement deux événements sportifs majeurs : la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques.

Dans le même temps, on n'a jamais autant évoqué les fédérations sportives à la rubrique judiciaire des médias. Cela a conduit les auteurs à s'interroger sur les cadres juridiques de ces fédérations et leur adéquation à leurs enjeux sportifs, financiers et sociétaux.

Ce sujet sera le thème d'une soirée d'étude de l'association Droit et commerce le 16 octobre prochain.

LPA202n0 Les systèmes d'intelligence artificielle arrivent !

PAGE 11

Hervé Causse

La diversité des débats sur l'intelligence artificielle exige de multiples précautions. Il convient déjà de savoir si la discussion ou un propos porte sur une science, sur le phénomène social qui confine à la politique ou sur les capacités de tel ou tel système d'intelligence artificielle (SIA). Pour éviter des quiproquos, le discours juridique doit encore préciser s'il discute du droit de l'intelligence artificielle en formation pour tous, ou bien des activités juridiques avec les futurs SIA, notamment celles des professionnels du droit. Souligner la place centrale des SIA contribue à structurer le débat pour entrevoir le choc épistémologique qu'une audace fait anticiper.

LPA202m5 La déclaration sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique : un texte en trompe-l'œil

PAGE 16

Marylou Le Roy

Le 23 janvier 2023 a été publiée, au Journal officiel de l'Union européenne, la « Déclaration sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique » à l'issue d'un processus de négociation entre les États membres, le Parlement européen et la Commission européenne. Cette déclaration porte sur des droits et des principes considérés comme essentiels pour la transformation numérique qui devrait être centrée sur les citoyens et leurs droits, soutenir la solidarité et l'inclusion, garantir la liberté de choix en ligne, encourager la participation à l'espace public numérique, renforcer la sûreté, la sécurité et l'autonomisation des personnes, et promouvoir la durabilité de l'avenir numérique. Bien qu'il explicite la conception européenne de la transition numérique, le texte appelle deux critiques principales sur la forme et sur le fond. En premier lieu, il s'agit d'un texte principalement de nature politique, mais sans grande valeur ajoutée pour les citoyens européens. En second lieu, bien que la déclaration soit synthétique, elle peut être considérée comme lacunaire concernant les droits et principes numériques envisagés.

LPA202m4 À la recherche des bénéficiaires de la protection du droit de la consommation

PAGE 32

Sophie Le Gac-Pech

Bien que dédié à la protection des consommateurs, le droit de la consommation peine à identifier ses sujets. Les définitions posées dans l'article liminaire n'ont semble-t-il pas permis de tarir la jurisprudence tant interne qu'européenne, laquelle continue de préciser les notions de consommateur, non-consommateur et de professionnel par touches successives. La persistance d'un contentieux nourri traduit un certain flottement dans la fixation des contours de ce droit dérogatoire de droit commun.

LPA202m7 La loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 et la relance de la filière nucléaire

PAGE 37

Jean-Claude Zarka

La loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes a été publiée au Journal officiel du 23 juin 2023. Elle vient actualiser la planification énergétique. Elle simplifie les procédures administratives relatives à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires tout en prolongeant la durée de vie des installations nucléaires existantes. Elle cherche aussi à améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires.

JURISPRUDENCE

LPA202m8 Réparation des préjudices nés du harcèlement moral

PAGE 42

Marc Richevaux

Cass. soc., 1^{er} juin 2023, n° 21-23438

Le harcèlement moral peut aboutir à l'indemnisation cumulative de tous les préjudices qu'il cause. Ainsi, l'octroi de dommages-intérêts pour licenciement nul en lien avec des faits de harcèlement moral ne fait pas obstacle à une demande, distincte, de dommages-intérêts pour harcèlement moral, car la réparation du dommage causé par la nullité du licenciement lié à des faits de harcèlement moral et le harcèlement moral lui-même, qui d'ailleurs ne conduit pas inéluctablement au licenciement car certains salariés parviennent à y résister, sont deux préjudices distincts ayant des fondements juridiques différents, justifiant une indemnité cumulative de chacun d'eux, l'indemnisation de l'un ne fait pas double emploi avec l'indemnisation de l'autre.

LPA202m6 Cession du fonds de commerce, la clause d'agrément prévue au bail commercial s'impose au liquidateur

PAGE 46

Marion Villar

Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20655

La clause d'un bail commercial, prévoyant l'agrément du bailleur à la cession du bail, doit être respectée par le liquidateur judiciaire du locataire lorsqu'il cède le bail, avec ou sans le fonds de commerce, et en dehors du plan de cession.

LPA202m3 Voyages à forfait : notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables »

PAGE 50

Sandrine Drapier

CJUE, 8 juin 2023, n° C-407/21

La présente affaire, jugée par la CJUE en date du 8 juin 2023, concerne l'ordonnance prise le 25 mars 2020, dès le début de la crise sanitaire, laquelle autorise les organisateurs de voyages à forfait à proposer des bons à valoir aux voyageurs comme alternative au remboursement prévu par la directive européenne (UE) n° 2015/2302. Afin de gérer les problèmes de trésorerie immédiate des voyagistes, cet aménagement dérogatoire, mis en œuvre en France, a été porté par les pouvoirs publics au nom de l'urgence, parmi toutes celles entrant dans l'état d'urgence lié à la pandémie. La légalité de l'ordonnance étant en question, c'est l'occasion pour la CJUE, saisie à titre préjudiciel, de préciser la notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables », envisagée par la directive européenne, sur les contrats de voyage à forfait, et de déterminer si la situation de pandémie entre dans cette notion.

LPA202n4 Délai d'action en garantie des vices cachés : prescription et délai butoir de vingt ans

PAGE 55

Edma Hung Kung Sow

Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-15809 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-17789 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-19936 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 20-10763

Les arrêts rendus le 21 juillet 2023 étaient très attendus, tant en doctrine qu'en pratique. La chambre mixte de la Cour de cassation précise que le délai d'action biennal en garantie des vices cachés s'analyse en un délai de prescription, dès lors susceptible d'être suspendu lorsqu'une mesure d'expertise a été ordonnée. Ce délai qui court à compter de la découverte du vice doit être engagé dans le respect d'un délai butoir de vingt ans à compter de la vente du bien.

LPA202n5 La portabilité des garanties de prévoyance et de frais de santé à l'égard des salariés d'entreprises en liquidation judiciaire : état des lieux et lueur d'espoir pour les assureurs ?

PAGE 58

Audrey Belmont

CA Paris, 3 avr. 2023, n° 21/03429

Saisie de la question récurrente de l'application de la portabilité prévue par l'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale au sein d'une entreprise en liquidation judiciaire, la cour d'appel de Paris se prononce, pour la première fois, en faveur des assureurs.

PRATIQUE

LPA202n2 Les régimes juridiques du squat et de l'expulsion locative sont précisés

PAGE 62

Patrice Battistini

La loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite sanctionne les squatteurs et facilite les expulsions.

LPA202m9 Taux d'intérêt du crédit : retour sur une pratique bancaire problématique

PAGE 71

Jérôme Lasserre Capdeville

Il y a quelques mois, un député a interrogé le ministre de l'Économie sur les pratiques de certains établissements bancaires qui augmenteraient les taux d'intérêt des prêts durant l'instruction des dossiers. Le ministre est récemment venu répondre à cette question. Il considère que la pratique dénoncée n'est en aucun cas contraire au droit applicable.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lexenso.fr